

# A

## FIDA

### FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

#### Conseil des gouverneurs – Vingt-huitième session

Rome, 16-17 février 2005

### NOTE D'INFORMATION SUR LES VOIX DES ÉTATS MEMBRES AUX FINS DE LA NOMINATION DU PRÉSIDENT DU FIDA

1. Le document GC28/L.3, présenté au Conseil des gouverneurs au titre du point 6 de l'ordre du jour provisoire, contient des informations concernant la nomination du Président du FIDA, poste pour lequel le Fonds a reçu deux candidatures.
2. Comme indiqué dans ce document, le Conseil des gouverneurs nomme le Président à la majorité des deux tiers du nombre total des voix.
3. Afin de faciliter l'établissement des modalités de l'élection, les États membres sont informés que l'affectation des voix utilisée aux fins de l'élection qui se tiendra au titre du point 6 de l'ordre du jour sera celle en vigueur le vendredi 11 février 2005 à 17 heures (heure de Rome). À cet égard, les États membres sont priés de bien vouloir noter qu'aux fins de l'élection, l'affectation des voix de contribution s'effectuera sur la base des contributions à la reconstitution que le FIDA aura reçues le vendredi 11 février 2005 à 17 heures (heure de Rome). Un paiement reçu ultérieurement ne produira aucune voix de contribution aux fins de l'élection susmentionnée.